



Regroupement familial ou visa de long séjour pour salarié

Par ktr, le **15/10/2009** à **13:15**

Bonjour,rrnrnJe suis un étranger qui faisais les études du cycle supérieur en France. Je travaille en France il y a 2 ans. Ma femme a fait aussi ses études du BAC + 5 et plus en France pendant 4 ans. Nous sommes mariés en France depuis 2 ans. A cause de l'expiration du titre de séjour, ma femme devait retourner à son pays il y a 1 ans. J'ai déposer mon dossier du regroupement familial au Créteil en juillet 2008 (pour regroupement sur place) et en avril 2009 (parce qu'il y avait pas de réponse du premier dossier) mais il n'y a toujours pas de réponse. Je voudrais savoir le délai normal pour traiter un dossier et comment je peux accélérer ces démarches (par ex une aide d'un avocat)? Et en attendant, est-ce que ma femme peut demander un visa de long séjour pour entrer en France? Et est-ce que j'ai le droit de déposer le dossier de naturalisation? rnrnJe vous remercie en advance.